



PREFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

Arrêté préfectoral n° 2016 184 - 000 2
modifiant l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires n° 2014153-0001 du 2 juin 2014

Dépollution de l'ancienne installation de carburants
SAS ACTIVE AUTO 47 – Sainte-Bazeille

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

VU le Code de l'Environnement, son titre 1^{er} des parties réglementaires et législatives du Livre V et notamment ses articles L.511-1, L.512-12, R.512-66-1 et R.512-66-2 ;

VU les récépissés de déclaration des 12 mars 1970 et 20 août 1970 délivrés à M. Augustin BAUDRIN pour l'exploitation d'une installation interne de stockage et de distribution de carburants sise route de Bordeaux 47180 Sainte Bazeille ;

VU l'accord sur la fixation du prix de vente et le constat de réalisation de conditions suspensives pour l'acquisition des actions de la société « Etablissements BAUDRIN S.A. » par la société « CAZES S.A. » en date du 28 juin 2000 ;

VU les ordres de mouvements d'actions en capital de la SA BAUDRIN à La SA CAZES des 28/06/2000 et 07/06/2002 ;

VU la transformation de la SA CAZES en ACTIVE AUTO par enregistrement au RC d'Agen en date du 05 décembre 2000 ;

VU la déclaration du 19 octobre 2012 par laquelle la SAS ACTIVE AUTO déclare la cessation d'activité de l'installation susvisée ;

VU le récépissé de déclaration de cessation d'activité délivré le 25 octobre 2012 à la S.A.S. ACTIVE AUTO ;

VU le rapport de TERE0 n° 11.141.RA.005.01_v2 - mai 2003 relatif au diagnostic de pollution, EQRS et plan de gestion du site susvisé ;

VU la circulaire du 08 février 2007 relative aux modalités de gestion des sols pollués ;

VU le projet d'Arrêté Préfectoral transmis à la SAS ACTIVE AUTO en date des 10 et 20 janvier 2014 ;

VU l'absence d'avis de la SAS ACTIVE AUTO ;

VU le rapport de l'Inspecteur de l'Environnement en charge des installations classées en date du 10 janvier 2014 ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 17 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT que l'installation interne de stockage et de distribution de carburants, sise route de Bordeaux 47180 Sainte Bazeille est à l'origine d'une pollution des sols et de la nappe par des hydrocarbures ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager les travaux de dépollution des sols et de la nappe du site susvisé pour supprimer les risques pour la santé humaine et protéger durablement l'environnement et de rendre compatible les terrains avec l'usage futur prévu ;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de mettre en place la surveillance périodique des milieux afin de contrôler l'efficacité des mesures prises et d'en dresser un bilan régulier ;

Considérant l'erreur matérielle présente dans l'arrêté 2014153-0001 du 2 juin 2014 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 :

La date de signature est remplacée par celle du 28 mai 2014.

Article 2 :

Le reste sans changement.

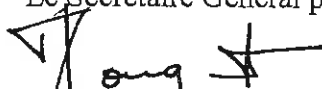
Article 3 : Copies et application

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Lot-et-Garonne,
M. le Sous-Préfet de Marmande,
Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine,
Les inspecteurs des Installations Classées placés sous son autorité,
M. le Maire de la commune de Sainte Bazeille,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à la SAS ACTIVE AUTO.

AGEN, le 03 JUIL. 2014

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général par intérim,



Johann MOUGENOT
Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot



